ART. PREMIER N° 588

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 588

présenté par M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« L'école, priorité de la Nation : ... (le reste sans changement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'insister avant tout sur la priorité que constitue l'école pour la Nation.